

PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE  
Direction Interrégionale de la Mer Nord Atlantique – Manche Ouest

**DEMANDE D'AUTORISATION**

de pêche au chalut pélagique et/ou chalut à grande ouverture verticale en couple dans les eaux territoriales bordant la  
BRETAGNE

Références :

- Arrêté ministériel n°1750P-3 du 19 juin 1980 modifié : chalut à grande ouverture verticale (GOV) ;
- Arrêté n°152 du 2 novembre 1978 modifié : chalutage pélagique / poisson bleu.

NOM et prénom de l'armateur demandeur :

Navire :

Immatriculation :

Jauge brute (UMS) :

Puissance motrice (KW) :

Catégorie de navigation :

en couple avec :

NOM et prénom de l'armateur demandeur :

Navire :

Immatriculation :

Jauge brute (UMS) :

Puissance motrice (KW) :

Catégorie de navigation :

(1) Sollicite l'autorisation de pratiquer la pêche au chalut pélagique dans les eaux situées entre 9 et 12 milles des eaux territoriales de la région Bretagne, à l'exception des eaux territoriales de la Manche

(2) Sollicite l'autorisation de pratiquer la pêche au chalut pélagique de poissons bleus de jour dans les 9 milles des eaux territoriales de la région Bretagne, à l'exception des eaux territoriales de la Manche.

Fait à le

Signatures des demandeurs :

**La signature de la présente demande vaut engagement à respecter la réglementation en vigueur concernant chaque secteur de chalutage sollicité et les caractéristiques techniques réglementaires du chalut pélagique**

Avis du CRPMEM de Bretagne

Favorable

Défavorable

Date signature

Avis du DML du département d'immatriculation du navire

(Après avis du CSN du département d'immatriculation du navire)

Favorable

Défavorable

Date signature

DECISION DU DIRECTEUR INTERRÉGIONAL DE LA MER n°

Autorisation REFUSÉE, Motif :

Autorisation ACCORDÉE

Aux conditions particulières suivantes (*Dates ; Poisson bleu ; GOV*) :

A le

Signature